



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission  
Commission de réglementation et d'appels  
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

---

AVIS

## PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 18 février 2026 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le mercredi 18 février 2026.

- Le prix de l'essence ordinaire restera le même.
- Le prix de l'essence super restera le même.
- Le prix du diesel diminuera de 12,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage restera le même.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 149,0 et 150,2 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 156,5 et 157,7 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 188,4 et 189,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 129,4 cents le litre.

Les ajustements de prix autres que ceux prévus chaque semaine, communément appelés interruptions, sont parfois nécessaires pour répondre aux conditions du marché et veiller à ce que les prix du pétrole soient équitables pour les consommatrices et consommateurs et les grossistes et détaillants. Puisque les marchés mondiaux ont continué de subir d'importantes fluctuations du prix des produits pétroliers cette semaine, la Commission a dû réagir en procédant à des ajustements de prix appropriés en vue d'assurer l'équité pour les Insulaires et de maintenir un approvisionnement constant.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site [irac.pe.ca](http://irac.pe.ca).

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 20 février 2026.